

2016, une année charnière pour les finances de Saint-Ouen-sur-Seine

Le 25 janvier a eu lieu le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2016, qui sera suivi du vote du budget lors du conseil municipal du 21 mars. Décryptage.

« Le débat d'orientation budgétaire est un moment important pour la municipalité, a déclaré le maire, William Delannoy, lors du conseil municipal du 25 janvier. L'année 2016 est une année charnière. La ville de Saint-Ouen a pu redresser ses finances après tant d'années de mauvaise gestion. En 2014, elle était dans une situation considérée comme catastrophique. Une ville surendettée, une épargne négative, les banques refusaient de prêter à la collectivité, les garanties d'emprunt de la Ville étaient refusées. Cette impasse aurait pu conduire à un budget administré par le préfet. Il a fallu prendre des mesures d'urgence en freinant fortement les dépenses. Il était également nécessaire de connaître l'ampleur des dégâts et d'en infor-

mer les habitants. C'était l'objectif de l'audit financier du cabinet Klopfer, qui a été présenté lors d'un conseil municipal exceptionnel, le 13 octobre 2014. La dégradation des comptes de la collectivité avait alors été confirmée, il fallait réagir vite. Il a été malheureusement nécessaire d'utiliser le levier fiscal au budget primitif 2015 pour rétablir les comptes. Malgré une situation financière dégradée, 2016 ne doit pas être une année de mise à l'arrêt des initiatives. Les projets majeurs sont nombreux et nous devons aller de l'avant. » ■

La nécessité d'un budget municipal équilibré

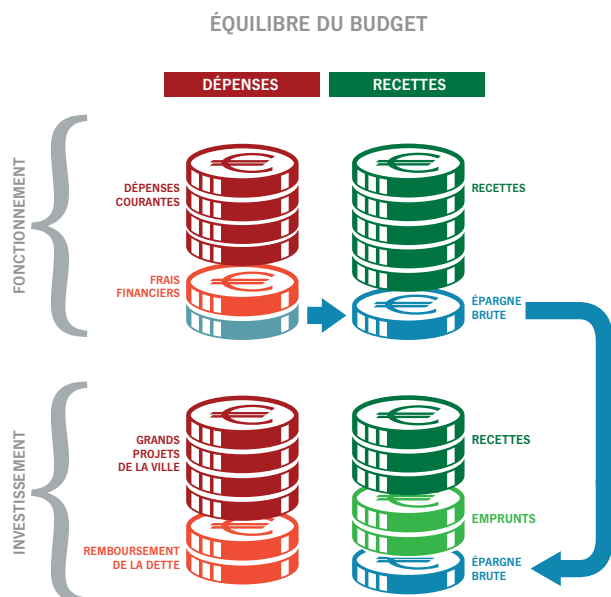
Le budget d'une ville se compose de **deux sections indépendantes**. La première concerne le **fonctionnement** courant de la collectivité, elle est alimentée par des recettes dédiées (impôts locaux, tarification des services publics, dotations de l'État et attribution de compensation de l'intercommunalité). La seconde concerne les **investissements**. Elle est abondée par des recettes d'investissement et par l'emprunt lorsque ces recettes sont insuffisantes. L'accumulation des emprunts réalisés chaque année constitue la **dette**.

Pour que le budget soit conforme à la loi, chacune de ces sections doit être **votée en équilibre** (recettes supérieures ou égales aux

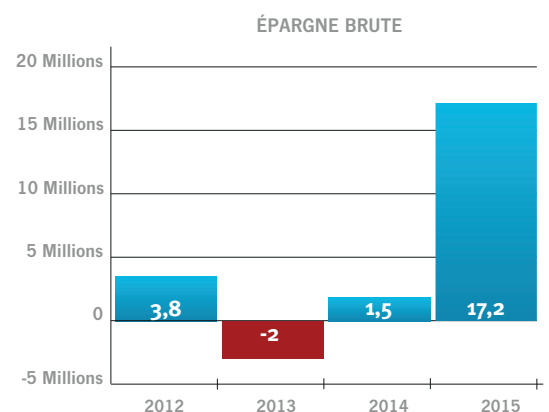
dépenses). L'**épargne brute** est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Lorsqu'une gestion efficace permet de dégager de l'épargne en section de fonctionnement, celle-ci vient alimenter les recettes de la section d'investissement. Plus l'épargne est importante et moins la collectivité a besoin d'emprunter afin de financer ses grands projets d'investissement. Elle est alors dans une situation financière saine.

L'épargne brute est une notion centrale car elle permet de calculer la **capacité de désendettement** de la Ville, c'est-à-dire le nombre d'années d'épargne nécessaires au remboursement de l'ensemble de la dette de la collectivité. Par

exemple, si une commune a une dette de 1 000 euros et dégage 100 euros d'épargne par an, elle aura une capacité de désendettement de 10 ans ($1000 \div 100$). Les banques considèrent qu'une capacité de désendettement supérieure à 15 ans est le signe d'une mauvaise santé financière et prêtent donc à des taux très forts lorsque la commune est endettée : c'est l'effet boule de neige de la dette. ■



Une situation financière nettement améliorée



L'évolution du niveau d'épargne brute de la Ville démontre sa meilleure santé financière et prouve que les efforts de gestion engagés depuis avril 2014 ont porté leurs fruits. Alors qu'en 2014 la nouvelle équipe municipale héritait d'une Ville dont l'épargne brute était négative de plus de 2 millions d'euros, Saint-Ouen-sur-Seine jouit aujourd'hui d'une épargne de 17,2 millions d'euros. Cette épargne est le fruit de l'effort fiscal demandé aux Audoniens, mais également d'une masse salariale contenue et de dépenses de fonctionnement réduites de manière draconienne.

Au-delà des indicateurs financiers, une épargne multipliée par 11 entre 2015 et 2016 permet davantage d'investissements pour nos équipements, sans avoir besoin de recourir à l'emprunt. En effet, la durée d'amortissement d'un bâtiment public étant de 10 ans, il est admis qu'un million d'euros économisé en fonctionnement permet de réaliser un investissement de 10 millions d'euros.

Cette forte hausse de l'épargne, si elle se maintient à niveau, permettra à la Ville de rembourser sa dette nette en 9 ans seulement. **Saint-Ouen retrouve ainsi des marges de manœuvre et une crédibilité financière vis-à-vis de ses créanciers.** ■



WAHIBA ZEDOUTI
adjointe au maire
déléguée aux
finances

Si l'année 2015 a été celle de l'effort afin de rendre un peu de souffle financier à la Ville, l'année 2016 devra être celle des choix et des projets.

« Notre commune est de plus en plus peuplée, la demande de services publics est de plus en plus forte et nos ressources demeurent contraintes. Même si la santé financière de Saint-Ouen s'est très nettement améliorée sur l'exercice 2015, permettant à la Ville de retrouver des marges de manœuvre que l'on croyait perdues, les contraintes extérieures, liées à l'intercommunalité comme au désengagement massif de l'État, amputent la commune d'une part importante de ses ressources. Dès lors, pour que l'amélioration financière soit durable, il est indispensable de poursuivre les efforts budgétaires qui ont été engagés.

Remettre Saint-Ouen sur de bons rails financiers a nécessité de la part de la municipalité et des Audoniens des efforts qui ont été entrepris dès l'arrivée de la nouvelle équipe. Allié à la hausse fiscale et à une recherche permanente de recettes nouvelles, un suivi rigoureux du budget de la Ville a permis de faire passer son épargne de 1,5 à 17,2 millions d'euros en l'espace d'un exercice comptable seulement. Cela signifie que la commune peut aujourd'hui rembourser sa dette en 9 ans d'épargne contre plus de 70 ans en début de mandat. Saint-Ouen est parvenue à éviter la mise sous tutelle, mais les contraintes extérieures sont de plus en plus fortes.

Depuis l'arrivée au pouvoir de la gauche et la mise en place de mesures de rigueur budgétaire privant les collectivités locales de 11 milliards d'euros, la Ville a perdu près de quatre millions d'euros de dotations. Au total, ce sont 27 millions d'euros qui seront supprimés d'ici 2020, soit l'équivalent de deux groupes scolaires. En outre, les charges fixes de Saint-Ouen sont très importantes, entre une ZAC des Docks qui coûtera pour l'année 2016 près de 12 millions d'euros et les charges induites par la dette colossale dont nous avons hérité, qui dépassent les 15 millions d'euros par an.

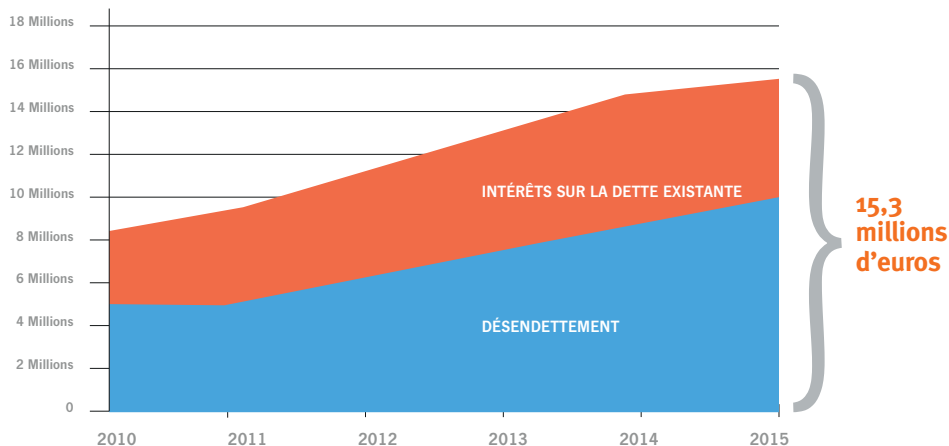
La conclusion est claire, Saint-Ouen ne peut se contenter de l'effort réalisé et doit poursuivre sa gestion rigoureuse sur l'ensemble du mandat afin de pouvoir mener à bien les grands projets de la municipalité : projet éducatif de territoire, embellissement des écoles, construction d'un premier groupe scolaire (Ampère), création de 80 places de crèche, lancement des études sur le nouveau conservatoire, etc. »

Une volonté forte de désendetter la Ville

La majorité municipale a hérité d'une dette abyssale faisant de Saint-Ouen la deuxième ville la plus endettée de France. Avec une dette brute de 169 millions d'euros (soit 3 540 euros par habitant et 125 % de son budget annuel), Saint-Ouen se trouve prise dans la spirale de l'endettement, les banques pratiquant des taux très élevés sur ses emprunts nouveaux. Cette situation conduit la Ville à s'acquitter chaque année d'une ardoise de 15,3 millions d'euros au titre de sa dette dont 10 millions d'euros pour le remboursement des em-

prunts et 5 millions d'euros versés aux banques au seul titre des intérêts. L'objectif du maire est désormais de rembourser davantage encore de capital de dette afin de désendetter la Ville et de renégocier les anciens crédits pour payer des intérêts plus faibles. Le graphique montre qu'entre 2010 et 2015, l'effort consacré au remboursement de nos emprunts a été multiplié par 2.

En 2016, Saint-Ouen devra emprunter moins qu'elle ne remboursera, de manière à faire diminuer son stock de dette. ■



Un désengagement financier de l'État sans précédent

**Recettes
taxe d'habitation**



**2,4
millions
d'euros**
Ce qu'il reste
à la Ville

**9,33
millions
d'euros**

État



- **770 000 euros** Abattement de taxe foncière sur bailleurs sociaux situés en quartier prioritaire « politique de la ville »
- **5,86 millions d'euros** Baisse de la dotation de l'État
- **4,7 millions d'euros** Contribution à la solidarité entre les communes
- **1 million d'euros** Mise en place des rythmes scolaires

« Ponctionnée à 80 % par l'État, l'imposition locale qu'est la taxe d'habitation est transformée en une véritable taxe nationale, un impôt de plus qui s'ajoute à l'interminable liste des hausses fiscales subies par les Français depuis 2012 ! » souligne Wahiba Zedouti, adjointe au maire déléguée aux finances.

Dotation de l'État : 27 millions d'euros de moins pour Saint-Ouen sur la mandature

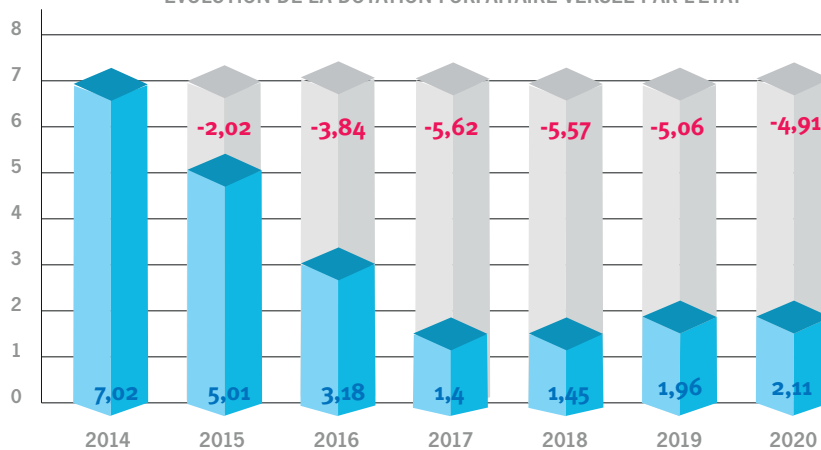
À la fin 2015, le gouvernement a engagé un plan d'économies de 50 milliards d'euros d'ici 2017. Cet objectif reposait sur une diminution de 10,7 milliards de dotations aux collectivités sur 3 ans (3,5 milliards en 2015 et 2016 puis 3,7 milliards en 2017).

À Saint-Ouen, la ponction complémentaire s'élève à 1,8 million d'euros pour 2016 et pour 2017. Le montant de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) perçue par la Ville en 2017 sera inférieur de 5,62 millions d'euros à ce qu'il était en 2014. Au cumul, sur l'ensemble du mandat, ce sont **plus de 27 millions qui n'auront pas été perçus** par la Ville, du fait de cette diminution drastique des dotations.

En 2020, la perte de recette par Audonien sera donc de 535 euros. Saint-Ouen est également la deuxième ville de Seine-Saint-Denis à avoir la plus faible dotation. Bien qu'ayant une population modeste et quoiqu'ayant transféré l'ensemble de sa fiscalité à une intercommunalité dont l'intégration a été bâclée, Saint-Ouen est toujours considérée par l'État comme une ville riche et donc fortement touchée par les coupes budgétaires.

De plus, les quelques mesures étatiques destinées à l'encouragement des villes dynamiques et des maires bâtisseurs se sont révélées dérisoires face à l'ampleur des dépenses nécessaires. Ainsi, alors que Saint-Ouen s'acquittera de 12 millions d'euros pour la ZAC des Docks en 2016, l'État lui verse une aide aux maires bâtisseurs de 35 000 euros (soit 0,3 % de l'effort) ! À votre bon cœur Monsieur Valls ! ■

ÉVOLUTION DE LA DOTATION FORFAITAIRE VERSÉE PAR L'ÉTAT



Sur l'ensemble du mandat municipal (2014-2020), ce sont plus de 27 millions d'euros de dotations de l'État qui ne seront pas perçus par la commune !

Entre poursuite des efforts et concrétisation des grandes priorités politiques, le budget 2016 sera un budget de projets

À QUOI VONT SERVIR LES 10 MILLIONS D'EUROS D'IMPÔTS COLLECTÉS ? RÉPARTITION SUR LES NOUVEAUX PROJETS MAJEURS

Bien que les finances de Saint-Ouen soient contraintes, les projets de la municipalité sont nombreux afin de permettre aux Audoniens de vivre dans une ville tournée vers l'avenir, plus dynamique et plus sûre. Les priorités de l'équipe municipale pour cette année 2016 s'articuleront autour de l'éducation et de la jeunesse, de la sécurité et de la santé des Audoniens. Des investissements importants seront réalisés afin d'offrir à la ville des infrastructures de qualité : étude sur le nouveau conservatoire, projet de rénovation du stade Bauer, embellissement des écoles, etc. L'effort demandé aux Audoniens pour assainir la situation financière de la commune n'a pas servi simplement à rassurer les banques, il a été employé pour développer les politiques publiques de la Ville et fournir à ses habitants des services publics de qualité. ■

